

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8, 9 novembre 2016

2016 V 360 relatif à la formation aux gestes de premier secours.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que certains gestes peuvent sauver une vie,

Considérant la circulaire du ministère de l'Intérieur adressée aux Préfet de Région, circulaire du 30 décembre 2015, relative à la sensibilisation des Français aux gestes et comportement qui sauvent,

Considérant ainsi la nécessité de former aux gestes de premiers secours, un maximum de personnes,

Considérant la prévention des accidents du travail impliquant l'organisation des secours au sein de la collectivité par la formation des agents aux gestes de premiers secours et la mise en place de moyens de secours adaptés,

Considérant la formation PSC1 permettant à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours,

Considérant la formation PSC1 permettant de réagir face à des situations de la vie quotidienne telles que des malaises, traumatismes, pertes de connaissance, arrêts cardiorespiratoires, qui peuvent intervenir à tout moment,

Sur proposition de Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN, Didier GUILLOT et les élus du groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants »,

Le Conseil de Paris émet le vœu que :

- Que l'ensemble du personnel de la Ville de Paris bénéficient d'une formation aux premiers secours via la formation « attestation de Premiers Secours Civiques de niveau 1 dite « PSC1 » » ;
- Que cette formation soit également proposée aux élus volontaires.